

**COMPTE RENDU**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 25 AOUT 2016**

**Présents** : MM LEDOUX Emmanuel, Maire, TRIPOGNEZ Jean-Pierre, VANGELI Gabriel, Adjoint, BONNEFOND Jean-Louis, EVEN Jean-Luc, RIFFAUD Jean, VICENTE Jean Louis et Mmes CAZES Catherine, SAVIARD Anne-Marie, Adjointes, AGUILAR Claudia, BALTUDE L'ETANG/VERSTRAETE Samenta, GERIN Sandrine, LABADILLE Lucette, LESSINGER Catherine, NICOLI Nelly, TRUKAN Roselyne.

**Absents représentés** : Mme Isabelle MALTAVERNE par Mme CAZES, Mme Christina QUERMELIN par Mme Samenta VERSTRAETE, M. Serge COURROUX par M. LEDOUX, M. Antonio AGUILAR par M. TRIPOGNEZ et M. Dominique LIORET par Mme GERIN

**Absent excusé** : M. Philippe ROUVIERE

**Absent** : M. Daniel CLERC

**Secrétaire de séance** : Mme Nelly RODIER NICOLI

## APPROBATION DU PROCES VERBAL DU 9 JUIN 2016

Avez-vous des observations ?

**Mme GERIN** remarque l'absence d'informations concernant la subvention refusée par la mairie à TPLGP. Elle souhaite que le refus soit précisé.

**M. LEDOUX** informe d'une erreur sur le tableau des subventions accordées. Le comité de jumelage a bénéficié exceptionnellement d'une subvention de 250 € en 2016 et non en 2015.

**Par 20 voix Pour et 1 voix contre (JL. Bonnefond), le conseil municipal approuve le procès-verbal du 9 juin 2016, avec les modifications à apporter.**

## ADMINISTRATION GENERALE

### 1. CC2F : MODIFICATION DES STATUTS ET REPARTITION DU NOMBRE DE SIEGES

Considérant le nouveau périmètre de la CC2F, voici la proposition de répartition des sièges

	Population	Répartition de droit commun	Entente locale à la maj qualifiée
<b>MONTEREAU FAULT YONNE</b>	17173	20	19
<b>VARENNES SUR SEINE</b>	3416	4	4
<b>ST GERMAIN LAVAL</b>	2821	3	4
<b>LA GRANDE PAROISSE</b>	2696	3	4
<b>CANNES ECLUSE</b>	2580	3	4
<b>VOULX</b>	1756	2	2
<b>MAROLLES SUR SEINE</b>	1646	1	2
<b>SALINS</b>	1029	1	2
<b>MISY SUR YONNE</b>	988	1	2
ESMANS	897	1	1
LA BROSSSE MONTCEAUX	769	1	1
THOURY FEROTTES	693	1	1
NOISY RUDIGNON	613	1	1
BLENNES	566	1	1
CHEVRY EN SEREINE	516	1	1
LAVAL EN BRIE	463	1	1
FORGES	423	1	1
COURCELLES EN BASSEE	241	1	1
MONTMACHOUX	233	1	1
DIANT	183	1	1
BARBEY	167	1	1
<b>TOTAL</b>	<b>39869</b>	<b>50</b>	<b>55</b>

Par ailleurs, afin d'adapter les statuts aux évolutions réglementaires, vous avez tous été destinataires des statuts de la CC2F

**Le conseil municipal décide à l'unanimité :**

- **D'adopter la répartition des sièges du Conseil Communautaire selon l'entente locale exposée ci-dessus, à compter de l'extension du périmètre de la Communauté de Communes des 2 Fleuves, (1<sup>er</sup> janvier 2017)**
- **De valider la modification des statuts de la CC2F**
- **D'autoriser M. le Maire à signer tout document à cet effet.**

**M. EVEN** souhaite connaître les modifications des statuts ainsi qu'un point sur les mutualisations de services.

**M. LEDOUX** l'informe que les compétences restent les mêmes : gens du voyage, visite médicale, stages et formation.

**Mme LESSINGER** informe qu'une réunion est prévue courant septembre et qu'elle sera ouverte aux élus. Un courrier d'information leur parviendra prochainement.

## **2. DESIGNATION DE LA SOCIETE DE CHASSE**

La prolifération des lapins proches de la base de loisirs apporte des dégradations aux cultures avoisinantes.

Les terrains concernés sont mis en location, par l'intermédiaire d'un bail, à la société Exoloisirs.

Après contact, le gérant ne souhaite pas s'occuper de cette chasse, et demande à la commune de LA GRANDE PAROISSE de bien vouloir désigner un exécutant.

A cet effet, sur la commune deux candidats se sont manifestés pour accomplir cette tâche :

- Une société de chasse privée, ayant pour président MR AGOGUE
- Une société de chasse communale, ayant pour président MR VOLLEREAU

**M. LEDOUX propose un vote à bulletin secret et les membres approuvent. Le dépouillement est fait par Mme GERIN :**

- **14 voix pour M. VOLLEREAU**
- **5 voix pour M. AGOGUE**
- **2 blancs**

**Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec la société de chasse communale représentée par M. VOLLEREAU.**

**M. EVEN** demande pourquoi la chasse ne peut-elle pas se faire en alternance. Et en quoi ce choix regarde le conseil.

**M. LEDOUX** répond que l'arrangement entre les deux sociétés n'a pas abouti et que c'est une demande d'EXO LOISIRS.

**Mme GERIN** demande si cette prestation se fera à titre gracieux.

**E. LEDOUX** répond par l'affirmative.

## MARCHES PUBLICS

### **1. MARCHE DE REHABILITATION DU BATIMENT SIS 2 RUE GRANDE**

Une consultation a été lancée le 23 juin dernier pour des travaux de réhabilitation d'un bâtiment communal sis 2 rue Grande.

La date limite de réception des plis était fixée au 18 juillet 2016.

Le 19 juillet, le comité technique s'est réuni pour procéder à l'ouverture des plis et le 26 juillet 2016, pour procéder à l'attribution des lots, comme suit :

LOT 1 Gros œuvre, démolition, carrelage, VRD

**CHEVRIER ET FILS à RAMPILLON pour un montant de 56 959,39 € HT**

LOT 2 : Charpente Couverture

**CHEVRIER ET FILS à RAMPILLON pour un montant de 3 298,00 € HT**

LOT 3 : Menuiseries bois

**GALESSI à MAROLLES S/SEINE 77 pour un montant de 31 821,40 € HT**

LOT 4 : Doublages cloisons, faux plafonds

**ITG à DAMMARIE LES LYS pour un montant de 12 682,50 € HT**

LOT 5 : Electricité

**ROY à AVON pour un montant de 29 798,54 € HT**

LOT 6 : Plomberie, chauffage, VMC

**DESCANTES PLOMBERIE à ECUELLES pour un montant de 30 438,93 € HT**

LOT 7 : Peinture, revêtement de sols

**Déclaré infructueux, procédure de consultation relancée**

**Le conseil municipal décide par 2 voix Contre (D. LIORET et S. GERIN) et 19 voix Pour d'attribuer les lots tels que décrits ci-dessus et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents afférents.**

**M. EVEN** souhaite connaître le budget total de l'opération et la superficie concernée.

**M. RIFFAUD** annonce 165.000 € HT hors peinture pour la réhabilitation du RDC avec médecin, infirmiers, podologue et du 1<sup>er</sup> étage (logements : F3 et studio) pour une superficie d'environ 200 m<sup>2</sup>.

**M. EVEN** demande le montant des recettes.

**M. LEDOUX** répond qu'un bail est en cours avoisinant un loyer au prix du m<sup>2</sup> social d'environ 1800 €. Si l'étage n'est plus occupé, la commune pourra louer les appartements. La Poste versait 2000 € soit une perte de 200 €.

**M. EVEN** souhaite connaître le financement.

**M. LEDOUX** répond que les économies communales participent à ce financement. Un RDV est prévu en septembre avec la vice présidente des affaires sociales pour une subvention supplémentaire. Les travaux sont urgents et des options (toiture, volets) sont retenues pour 2017 avec un timing très serré car le cabinet actuel est en vente et les travaux doivent impérativement être achevés pour le 10 décembre.

## FINANCES

### **1. DEMANDE DE FINANCEMENT POUR L'OPERATION DE CONSTRUCTION ET REHABILITATION DE GYMNASE**

Par délibération DEL201620 du 09 juin 2016, le Conseil municipal attribuait les marchés de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un gymnase et la réhabilitation de l'existant.

Il est nécessaire pour réaliser cette opération de solliciter tous les financeurs possibles, conseil régional, départemental, l'Etat, la Caisse des dépôts et consignations et les fédérations sportives.

**Par 2 voix Contre (D. LIORET et S. GERIN), 1 Abstention (L. Labadille) et 18 voix Pour, le conseil municipal décide d'autoriser Monsieur le Maire à saisir tous les financeurs possibles (Conseils régional et départemental, l'Etat, les fédérations sportives et la Caisse des dépôts et consignations) pour obtenir le maximum de financement afin de réaliser les opérations de construction d'un gymnase et la réhabilitation de l'ancien.**

### **2. ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS**

Nous vous demandons de bien vouloir voter la subvention destinée à l'aquariophile de Montereau pour la mise à disposition, l'entretien, et la fourniture des poissons dans l'aquarium de la maison de l'enfant

Pour information, la subvention de l'année dernière était de 500 €

<b>Associations</b>	<b>Montant 2016</b>
<b>Aquario Club de Montereau</b>	<b>500 €</b>

**Le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer la subvention à l'aquariophilie de Montereau.**

## AFFAIRES ET QUESTIONS DIVERSES

### 1. Changement compteur eau

**S. GERIN** signale que les compteurs d'eau sont changés sans que les personnes soient informées.

**E. LEDOUX** répond qu'un courrier a été envoyé à VEOLIA et la CC2F pour exprimer notre mécontentement. VEOLIA a fait parvenir à la mairie un listing de 850 compteurs qui seront changés sur 2 ans

### 2. La Poste

**S. GERIN** remarque que la confidentialité avec l'agence postale est inexistante, s'interroge sur les horaires de la Poste et sur les consignes de sécurité des convoyeurs.

**E. LEDOUX** répond que suite au départ d'un agent de la mairie, il a fallu une réorganisation du personnel. C'est pourquoi la Poste était fermée en août les après-midis. Désormais les horaires sont fixes et ajustés à 30 mn près sur ceux de la mairie.

Quant à la sécurité des fonds, l'organisme a élaboré un chemin d'accès qui a été validé.

Les conseillers n'ayant plus aucune question,  
la séance est levée à 21 h 10.

**Le Secrétaire de séance,  
Nelly RODIER NICOLI**